الوكـــالـــة الوطنيـــة لتقييـــم وضمـــان جـــودة التعليـــم العالـــي والـــبحث العلمـــي
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵜⵙⵙⵓⴼⵖ ⴷ ⵜⵣⵔⴼⵜ ⵙ ⵜⵙⴻⵏⵙⵉⵡⵉⵏ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔⴰⵏ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⵏ ⵜⵙⵙⵓⴼⵖ ⴰⵙⵙⵏⴰⵡ ⴷ ⵜⵙⵙⵏⵜⵉⵔⵉⵏ ⵜⵣⵔⴼⵜ
Agence Nationale d'Evaluation et d'Assurance Qualité
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ROYAUME DU MAROC

Annexe

Preuves relatives au référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur

Agence National d'Evaluation et d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
35 Avenue Ibn Sina Agdal, Rabat - MAROC
+212 537 27 16 07 +212 537 27 16 08 www.aneaq.ma

ANNEXE

Preuves relatives au référentiel national d'évaluation

et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur

Table des matières

DOMAINE A– GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS 4

Champ A.I – Gouvernance de l'institution 5

Champ A.II – Politique et gestion de l'assurance qualité 7

Champ A.III – Gestion des fonctions supports au service des missions 9

Champ A.IV – Système d'information et de communication 12

Champ A.V – Ouverture de l'institution sur son environnement local, régional, national et international 15

DOMAINE B- FORMATION 17

Champ B.I – Conception et offre des formations 18

Champ B.II – Planification, organisation, mise en œuvre et évaluation des formations 21

Champ B.III – Innovation pédagogique 24

DOMAINE C RECHERCHE SCIENTIFIQUE 26

Champ C.I – Politique et organisation de la recherche scientifique 27

Champ C.II - Coopération scientifique 30

Champ C.III– Production et valorisation de la recherche scientifique 31

Champ C.IV - Evaluation de la recherche scientifique 33

DOMAINE D - ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS ET VIE ESTUDIANTINE 35

Champ D.I – Admission et orientation des étudiants 36

Champ D.II - Vie estudiantine et activités para-universitaires 37

Champ D.III - Suivi des lauréats et employabilité 39

DOMAINE E - SERVICES DE L'INSTITUTION ENVERS LA SOCIETE 40

DOMAINE A– GOUVERNANCE ET MANAGEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS

Champ A.I – Gouvernance de l'institution

Référence A I.1 – L'accomplissement par l'institution de ses missions et la réalisation de ses objectifs dans un cadre de transparence et d'intégrité.

Critère 1	L'institution dispose de charte de valeurs (éthique, citoyenneté, égalité des chances, respect de l'environnement …), qu'elle doit généraliser et diffuser par tous les moyens de communication disponibles.
Preuves	1. Chartes de valeurs élaborées, approuvées et documentées dans les différents domaines d'activités de l'institution. 2. Chartes de valeurs diffusées à toutes les parties prenantes et connues de tous. 3. Chartes de valeurs disponibles dans le portail de l'institution.
Critère 2	La charte de valeurs est mise en pratique et évaluée systématiquement.
Preuves	1. Chartes de valeurs périodiquement révisées. 2. Règles d'éthique appliquées. 3. Des comités désignés assurent le suivi du respect des règles d'éthiques. 4. Nombre de cas traités de non-respect des règles d'éthique et de déontologie dans les instances. 5. Les défaillances du respect des règles d'éthique et de déontologie sont corrigées systématiquement. 6. Principe d'égalité des chances visible dans toutes les actions en faveur des étudiants et du personnel de l'institution (appel d'offre, appel à candidature, octroi des bourses…).

Référence A I.2 L'institution dispose d'une vision précise et mise en œuvre concernant ses missions et ses objectifs, et conforme aux textes législatifs et réglementaires régissant l'enseignement supérieur.

Critère 1	La vision de l'institution est conforme aux orientations stratégiques nationales en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.
Preuves	1. Une vision stratégique bien précise et identifiée. 2. Fiche de réalisation et d'avancement de la mise en pratique de la vision. 3. Comité dédié à la collecte et l'actualisation des orientations stratégiques nationales. 4. Rapports d'activités annuels et leur présentation dans les conseils. 5. Enquêtes périodiques auprès des collectivités et des entreprises locales. 6. Sondage et enquêtes de satisfaction des institutions partenaires, analyse des résultats.

Critère 2	Adoption par les instances de l'institution d'un plan d'action pluriannuel visant le développement de celle-ci, et qui est communiqué à tous les partenaires.
Preuves	1. PV des réunions des instances (directions, conseils, commissions, comités d'orientation et organes consultatifs). 2. Plan d'action élaboré et communiqué. 3. Priorités formulées. 4. Indicateurs de suivi définis.
Critère 3	Adoption d'évaluation systématique et claire à travers des indicateurs précis, avec la participation de tous les responsables.
Preuves	1. Existence de procédures d'évaluation. 2. Rapports d'évaluations établis. 3. Nombre d'évaluations et leur périodicité. 4. Plan d'action révisé (fiches d'action correctives relatives aux dysfonctionnements, non efficacités ou non conformités détectées). 5. Nombre et qualité des responsables impliqués. 6. Indicateurs définis.
Critère 4	L'institution affecte des ressources suffisantes aux opérations de planification et d'évaluation.
Preuves	1. Budget alloué aux opérations de planification et d'évaluation. 2. Ressources humaines chargées de la mise en œuvre des opérations de planification et d'évaluation.

Référence A I.3 – L'organisation interne et le leadership du dirigeant permettent un pilotage efficace de l'institution.

Critère 1	L'institution dispose d'un règlement intérieur concerté et actualisé périodiquement.
Preuves	1. Règlement intérieur disponible et mis en pratique. 2. Périodicité de la révision du règlement intérieur. 3. Communication du règlement intérieur à toutes les parties concernées via tous les canaux de communications possibles.
Critère 2	Les instances décisionnelles de l'institution assurent leurs fonctions avec clarté et efficience, et leurs attributions et responsabilités sont clairement définies.
Preuves	1. Rôles et responsabilités clairement définis des différentes instances décisionnelles (Conseils, commissions). 2. Organigramme détaillé. 3. PV des réunions des différentes instances. 4. Manuel de procédures élaboré.

Critère 3	L'institution fait usage de ses marges d'autonomie en créant des commissions ad hoc.
Preuves	1. Composition et missions des commissions ad-hoc crées clairement définies et documentées. 2. Rapports d'activités annuels des commissions ad-hoc et leur présentation dans les conseils. 3. Résultats des réunions consignés sous forme de rapports spécifiques communiqués aux acteurs concernés dans des délais adéquats. 4. Document écrit sur l'organisation interne de l'institution précisant la place de l'évaluation interne. 5. Document écrit sur l'organigramme de l'institution précisant la place du service de promotion de la qualité .
Critère 4	L'institution incite, soutient et reconnaît l'engagement des étudiants dans la gouvernance et la vie démocratique de l'institution.
Preuves	1. Dispositif de réception des opinions, de doléances, de réclamations des étudiants. 2. Dispositif de traitement des opinions, de doléances, de réclamations des étudiants. 3. Allocation des ressources humaines et matérielles pour alimenter ce dispositif. 4. Rapport annuel des résultats de ces dispositifs. 5. Représentativité des étudiants dans les différentes instances (Conseils, commissions). 6. Encourager la création et appuyer l'association et le bureau des étudiants.
Critère 5	Le responsable de l'institution remplit ses missions et prend toute décision de nature à en assurer le développement.
Preuves	1. Plan de développement de l'institution. 2. Evaluation annuelle de la mise en place du plan de développement 3. Communication du plan de développement à toutes les parties prenantes. 4. Publication du plan de développement sur le site web de l'établissement.

Champ A.II – Politique et gestion de l'assurance qualité

Référence A II.1 – L'institution développe, en partenariat avec les parties concernées, une politique d'assurance qualité. Cette politique fait partie intégrante du pilotage stratégique.

Critère 1	La politique d'assurance qualité est institutionnalisée, élaborée et communiquée. Elle permet la participation de l'ensemble des acteurs.

Preuves	1. Politique d'assurance qualité formulée, documentée et connue de tous les acteurs concernés. 2. Existence d'une structure de promotion de la qualité (composition et attribution de ses membres). 3. Charte qualité disponible. 4. Normes de qualité définies. 5. Produits et objectifs identifiés. 6. Nombre de services couverts par la démarche qualité. 7. Actions de sensibilisation à l'assurance qualité à l'intention de tous les acteurs. 8. Participation aux séminaires dans le domaine de l'assurance qualité.
Critère 2	Pour la bonne gestion de la qualité, l'institution doit fournir les ressources humaines compétentes, les outils et les moyens adéquats.
Preuves	1. Nombre de personnes formées à l'élaboration des documents qualité. 2. Plan de gestion et de développement des ressources humaines. 3. Processus et procédures mis en œuvre. 4. Plan de révision périodique des procédures qualité. 5. Comité d'autoévaluation comprenant des étudiants.

Référence A II.2 – L'institution met en œuvre sa politique d'assurance qualité à tous les niveaux.

Critère 1	L'institution applique des procédures claires, maîtrisées et partagées pour les processus-clés.
Preuves	1. Fiche des procédures pour les processus-clés. 2. Nombre de procédures élaborées et mises en œuvre. 3. Nombre de procédures révisées et à quelle fréquence. 4. Responsable de la rédaction, la gestion et la maîtrise des documents qualité.
Critère 2	Des actions correctives sont systématiquement mises en œuvre lorsque des dysfonctionnements ou non-conformités sont détectés suite à des évaluations ou à des plaintes.
Preuves	1. Identification des dysfonctionnements et des causes. 2. Plans d'action d'amélioration élaborés et suivi de leur mise en œuvre.
Critère 3	L'institution démontre une efficacité dans la prise de décision, en se fondant sur l'analyse réaliste et équilibrée de données exactes et fiables.
Preuves	1. Traitement des dysfonctionnements et des causes (rapport sur les écarts). 2. Tableaux de bord des indicateurs clés. (Analyse des données fiables). 3. Revue de direction et prise de décisions (procès-verbaux).

Champ A.III – Gestion des fonctions supports au service des missions

Référence A III.1 – L'institution détermine et fournit les ressources humaines nécessaires pour la réalisation de ses activités.

Critère 1	L'institution dispose de ressources humaines suffisantes, en nombre et en spécialisation, afin de répondre à ses besoins en matière d'encadrement pédagogique et administratif.
Preuves	1. Enseignants-chercheurs consignés dans des documents notifiant leurs spécialités et affectations. 2. Exemples de fiches signalétiques du personnel enseignant-chercheur et chercheur . 3. Ratio enseignants et intervenants externes sur total enseignants. 4. Fiches de poste du corps administratif bien élaborées. 5. Fiche globale de l'institution indiquant les taux d'encadrement pédagogique et administratif pour les différents niveaux (département, spécialité.)
Critère 2	L'institution dispose de procédures, formalisées et mises en œuvre, de recrutement des ressources humaines.
Preuves	1. Processus clairs, transparents et équitables définis et mis en œuvre pour le recrutement des enseignants vacataires et des missionnaires étrangers. 2. Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers accueillis. 3. Document écrit sur la politique d'accueil des enseignants-chercheurs et chercheurs étrangers. 4. Mécanismes définis de détection des besoins en ressources humaines. 5. % du personnel nouvellement recruté par an et par spécialité. 6. Dispositifs d'accueil du nouveau recru mis en place. 7. Procédures formalisées et mises en œuvre pour le recrutement des personnels administratif et technique.
Critère 3	L'institution adopte une gestion prévisionnelle des métiers.
Preuves	1. La Gestion Prévisionnelle des Emplois est assurée périodiquement. 2. Les bilans de la GPE sont présentés aux conseils de l'institution. 3. Les résultats de la GPE sont pris en compte dans les stratégies.

Critère 4	L'institution élabore, met en œuvre et révise les plans de formation continue de ses ressources humaines de manière à répondre à leurs besoins et aux perspectives de son développement.
Preuves	1. Besoins en formation continue du personnel élaborés. 2. Document écrit sur la politique de formation continue des ressources humaines. 3. L'institution encourage et organise la formation continue des chercheurs. 4. Opportunités offertes pour le développement professionnel du personnel enseignant. 5. Plan de formation annuel du personnel administratif et technique. 6. Taux d'exécution du plan de formation.
Critère 5	L'institution dispose d'un système de reconnaissance et de récompense juste et transparent pour la motivation des ressources humaines.
Preuves	1. Respect des règles et des délais de traitement des dossiers de la carrière du personnel académique et administratif. 2. Document écrit sur la politique de motivation de la créativité de l'institution. 3. Système de reconnaissance et de récompense de ses enseignants et du personnel administratif et technique (prix de mérite, prime de rendement, reclassement...). 4. Soubassement juridique clair et communiqué pour ledit système. 5. Enquête de satisfaction annuelle du personnel académique et administratif. 6. Actions sociales en faveur du personnel de l'institution.
Critère 6	L'institution dispose d'un système d'évaluation des ressources humaines.
Preuves	1. Système de notation juste et transparent. 2. Plan d'évaluation périodique.

Référence A III.2 – L'entretien régulier du patrimoine immobilier et mobilier, y compris le matériel d'enseignement et de recherche, suivant une programmation fixe.

Critère 1	L'institution tient un registre détaillé de son patrimoine mobilier et immobilier.
Preuves	1. Manuel d'inventaire annuel de matériel physique, mobilier, équipement et logiciel mis en place. 2. Répertoire des biens immobiliers mis à jour. 3. Service dédié à la gestion du patrimoine.

Critère 2	L'adéquation entre les besoins en infrastructures et équipements et les activités présentes et futures de l'institution est discutée, concertée et consignée dans des documents spécifiques (rapports, Procès-Verbaux,).
Preuves	1. Disponibilité des locaux suffisants et adéquats. 2. Taux d'occupation des locaux. 3. Disponibilité du matériel et équipements suffisants et adéquats. 4. Programmation concertée des achats du matériel et équipements. 5. Personnel qualifié dédié à la maintenance du matériel didactique et scientifique. 6. PV de l'état des équipements et du mobilier. 7. Rapports et PVs de justification.
Critère 3	Des procédures pour la gestion, la maintenance et la réhabilitation des constructions sont formalisées, documentées et mises en œuvre.
Preuves	1. Procédures documentées disponibles. 2. Personnel qualifié dédié à la maintenance et la réhabilitation des constructions . 3. Budget prévisionnel suffisant pour les opérations de constructions, réhabilitations et de maintenance. 4. PV de l'état des constructions.
Critère 4	L'institution prend en compte des aménagements physiques en faveur des étudiants en situation d'handicap, et l'utilisation de moyens pédagogiques adaptés à leurs besoins.
Preuves	1. Existence d'accès spécifiques pour les étudiants aux besoins spécifiques (situation d'handicap moteur). *2.* Disponibilité de moyens didactiques pour l'aide aux étudiants en situation d'handicap (malvoyantes, etc.).
Critère 5	L'institution dispose des installations et des équipements respectant les conditions d'hygiène, de sécurité et de l'environnement et qui garantissent le bien-être.
Preuves	1. Disponibilité en bon état de lieux de confort en faveur des étudiants et autres acteurs de l'institution : infirmerie, locaux de travail aménagés, sanitaires suffisants, vestiaires, salle de prière, espaces verts, cafétéria, etc. 2. Niveau de propreté et de sécurité des locaux. 3. Respect de l'environnement (économie énergétique). 4. Niveau de conformité des installations aux normes de sécurité. 5. Affichage et lisibilité des consignes d'hygiène et de sécurité. 6. Disponibilité du matériel de sécurité sur les lieux. 7. Modalités de gestion des infrastructures (locaux, espaces, voirie, …) et du patrimoine mobilier et immobilier.
Critère 6	L'institution œuvre pour la mutualisation des équipements entre ses différentes structures, et catégories d'utilisateurs.

Preuves	1. Accessibilité des ressources mutualisées. 2. Centres et laboratoires communs… 3. Bibliothèque du campus.

Référence A III.3 – L'institution assure, par une analyse des besoins et par une gouvernance efficace, les moyens financiers nécessaires à court et à long terme.

Critère 1	L'institution gère et répartit ses ressources financières d'une manière transparente en cohérence avec ses missions et ses objectifs.
Preuves	1. Normes et procédures de la préparation du budget 2. PV des réunions des instances en charge de la répartition du budget. 3. Procédures formalisées pour la gestion et de la répartition des ressources financières. 4. Structure de répartition du budget par missions et objectifs.
Critère 2	Des procédures formalisées et des tableaux de bord sont mis en place pour le suivi de l'exécution du budget de l'institution.
Preuves	1. PV des instances de suivi du budget. 2. Dispositifs de suivi du budget mis en place (procédures, tableau de bord, etc…). 3. Taux de satisfaction des fournisseurs. 4. Documents attestant de l'évaluation interne et/ou externe de la situation fiscale et de la gestion financière sur la base du coût/bénéfice. *5.* Résultats des avantages financiers exploités pour le développement académique et scientifique de l'institution.
Critère 3	L'institution met en place des dispositifs pour développer ses ressources financières propres.
Preuves	1. Formations payantes, brevet d'invention, dons, sponsoring, projets de coopération etc.. 2. % des recettes propres / au budget global. 3. Fonds propres gérés avec transparence, équité et efficience.

Champ A.IV – Système d'information et de communication

Référence A IV.1 – L'institution collecte, analyse et utilise des informations nécessaires au pilotage efficace de ses programmes de formation, de recherche et des activités de ses différents services.

Critère 1	L'institution dispose d'un système d'information global lui permettant de piloter toutes ses activités et ses programmes.
Preuves	1. L'institution dispose d'un schéma directeur SI. 2. Personnes qualifiées pour la gestion et la sécurisation de l'information 3. Equipements informatiques adéquats. 4. Nombre et type de services numériques offerts aux usagers (gestion académique, gestion des RH, gestion financière, ressources documentaires, etc…). 5. Taux d'utilisation de services numériques par les étudiants et les personnels académique et administratif. *6.* Taux de satisfaction des utilisateurs de services numériques.
Critère 2	L'institution met en place un système d'information concernant la progression des nombres d'étudiants et leur taux de réussite, l'employabilité des diplômés, le niveau de satisfaction des étudiants vis-à-vis des programmes et la qualité de l'enseignement, le profil de la population étudiante, et les ressources pédagogiques disponibles.
Preuves	1. Structure dédiée à la collecte, l'analyse et l'exploitation des informations. 2. Personnel qualifié pour la collecte, l'analyse et l'exploitation des informations. 3. Respect de la mise à jour de l'information. 4. Enquêtes périodiques (satisfaction, employabilité, qualité de l'enseignement…).
Critère 3	La formation des personnes en charge de la collecte et du traitement des données qui doivent disposer des moyens nécessaires pour accomplir leurs tâches.
Preuves	1. Personnel formé. 2. Moyens adéquats mis à disposition. 3. Plan de formation pour le développement de compétences du personnel dédié à la collecte, le traitement et l'analyse des données.

Référence A IV.2 L'institution communique efficacement avec toutes les parties concernées, via des canaux de communication performants.

Critère 1	L'institution développe des canaux de communication interne pour diffuser ses objectifs, ses plans d'action et les résultats de ses activités.
Preuves	1. Structure institutionnelle de communication interne. 2. Moyens humains, matériels et financiers mis à disposition pour la communication interne. 3. Supports de communication utilisant dépliants, brochures, guides, CDRom, etc.

	4. Rencontres organisées avec les étudiants et le personnel de l'institution consignées dans des rapports et compte rendus y afférents.
Critère 2	Mise en place d'un processus de communication en collaboration avec les parties prenantes externes et sa mise en œuvre.
Preuves	1. Un processus de communication formalisé et élaboré en concertation avec les parties prenantes. 2. Moyens nécessaires mis à disposition pour la communication externe. 3. Supports de communication externe (dépliants, brochures, guides, CDRom, etc.) utilisés.
Critère 3	L'institution met à la disposition des étudiants toutes les informations et données nécessaires relatives à son offre de formation, d'une façon claire, objective, actualisée et accessible, toute en garantissant la crédibilité des annonces et des informations publiées.
Preuves	1. Document sur le plan architectural de l'offre. 2. Informations mises sur le portail de l'institution fiables et mises à jour systématiquement. 3. Politique d'information et de communication en matière de formation. 4. Cartographie de formation représentant toutes les informations relatives aux programmes de formation disponible sous formats papier et électronique. 5. Politique de l'institution en matière de formation et particulièrement les TIC.
Critère 4	L'institution publie son bilan annuel relatif aux taux de réussite et aux taux d'insertion dans la vie active des lauréats. Elle publie également tous les résultats d'indicateurs de performance clés de l'institution.
Preuves	1. Convention de coopération avec les associations des lauréats . 2. Enquêtes de satisfaction des anciens étudiants. 3. Etat des lieux du suivi des lauréats des différentes promotions. 4. Rapports des bilans annuels et perspectives de développement pour chaque activité de l'institution. 5. Edition des brochures statistiques d'information.
Critère 5	Les avis et les réclamations des parties concernées sont pris en considération pour accompagner l'amélioration continue de l'institution.
Preuves	1. Dispositif chargé de l'accueil des réclamations. 2. Procédures de traitement des réclamations. 3. Réponses aux réclamations dans des délais raisonnables et adéquats. 4. Prise en compte de traitement des réclamations pour l'amélioration continue.

Champ A.V – Ouverture de l'institution sur son environnement local, régional, national et international

Référence A V.1 – L'institution favorise des partenariats utiles avec des organismes publics ou privés à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Critère 1	Connaissance par l'institution de son environnement local, régional et national.
Preuves	1. Cellule de veille et de suivi de l'environnement local, régional, national. 2. Rapports des organismes chargés de la définition des besoins sectoriels en formation (CRI, ANAPEC, CGEM, OFPPT,). 3. Enquêtes réalisées par l'institution pour définir les besoins des collectivités territoriales et le monde socioéconomique. 4. Conventions et partenariats signées et mises en place.
Critère 2	Existence d'une stratégie de partenariat et de coopération articulée autour de la politique et des plans de développement de l'institution.
Preuves	1. Projet de développement de l'institution. 2. Les axes stratégiques de coopération nationale et internationale et les partenariats. 3. Document sur la politique de collaboration et de partenariat de l'institution. 4. Document sur la politique de soutien à l'organisation de séminaires et de colloques labellisés. 5. Communication autours des axes stratégiques de coopération et de partenariat (PV des réunions, bulletin interne…).
Critère 3	Les projets de coopération sont débattus et approuvés par les instances de l'institution et soutenus par les parties concernées.
Preuves	1. Fiches de projets de coopération débattus. 2. Liste de projets de coopération approuvés. 3. Le taux de participation des parties prenantes externes. 4. PVs des réunions.
Critère 4	L'institution dispose d'une stratégie internationale multidimensionnelle, principalement en ce qui concerne la mobilité des étudiants et des

	enseignants, la formation et la recherche scientifique, les projets de coopération ainsi que la vie étudiante.
Preuves	1. Stratégie de l'institution en coopération internationale. 2. Taux de mobilité sortante des étudiants, des enseignants et du personnel administratif et technique. 3. Nombre des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers accueillis par l'institution. 4. Nombre de projets de recherche. 5. Nombre de projets de coopération.

Référence A V.2 – L'institution assure la mise en œuvre de la coopération internationale.

Critère 1	Existence d'une structure organisationnelle, de processus décisionnel et d'un leadership spécifique en matière de coopération internationale.
Preuves	1. Structure dédiée à la coopération internationale. 2. Profil qualifié des personnes sources chargées de la coopération. 3. Processus formalisé en matière de la coopération.
Critère 2	Mise en place d'un dispositif de gestion et d'aide à la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et du personnel administratif et technique.
Preuves	1. Mise en place d'un dispositif de gestion et d'aide à la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et du personnel administratif et technique.
Critère 3	L'institution affecte des ressources financières adéquates au caractère international de la formation et de la recherche et mobilise des ressources externes.
Preuves	1. Budget de l'institution alloué à l'internationalisation des formations et de la recherche. 2. Budget issu des projets de coopération et de partenariat alloué à l'internationalisation des formations et de la recherche.
Critère 4	L'institution dispose d'outils de suivi de coopération internationale afin d'évaluer son impact.
Preuves	1. Structure en charge de suivi et d'évaluation de la coopération internationale. 2. Plans d'actions annuels élaborés et mis en œuvre. 3. Rapports d'étapes. 4. Bilan annuel de la coopération internationale.

DOMAINE B- FORMATION

Champ B.I – Conception et offre des formations

Référence B I.1 - L'institution dispose de processus d'élaboration et d'approbation des filières et des contenus, de manière à répondre aux compétences et acquis d'apprentissage visés (savoir, savoir-être et savoir-faire). La conception tient compte du contexte régional, national et international.

Critère 1	L'institution développe son offre de formation en collaboration avec le monde socio-professionnel pour répondre à ses attentes et ses besoins.
Preuves	1. Document sur le projet d'établissement dans le domaine de la formation. 2. Document sur les missions de l'institution dans le domaine de la formation. 3. Document sur les procédures de création des programmes de formation diplômante. 4. Les professionnels impliqués dans la conception des contenus, l'enseignement et l'encadrement. 5. Sondage périodique des opinions des partenaires socioéconomiques et analyse de leurs besoins. 6. Établir des liaisons fortes avec l'environnement économique et socio-professionnel. 7. Existence de structure chargée des relations avec l'entreprise.
Critère 2	L'institution intègre la dimension internationale dans ses programmes et ses activités à travers la conclusion de conventions avec des institutions étrangères pour favoriser, notamment la mobilité des étudiants et des enseignants.
Preuves	1. Catalogues des programmes de formation. 2. Mobilité enregistrée sur le terrain. 3. Nombre de programmes offerts conjointement avec des institutions d'enseignement supérieures étrangères. 4. % d'étudiants impliqués dans ces formations. 5. % de mobilités des enseignants impliqués dans les formations.
Critère 3	L'intégration de la formation tout au long de la vie dans l'offre de formation.
Preuves	1. Nombre et types de formations continues diplômantes par niveau. 2. Nombre et types de formations continues non diplômantes. 3. Offre de formations au profit du personnel des entreprises. 4. Nombre et types de cours offerts à distance. 5. % des étudiants inscrits en formation continue. 6. % des recettes générées de la formation continue.

Critère 4	Les formations sanctionnées par diplômes ou certificats sont débattues et approuvées par les instances de l'institution.
Preuves	1. Les PVs d'approbation des formations.
Critère 5	Les programmes de formation sont conformes aux normes pédagogiques nationales et internationales.
Preuves	1. Liste des filières de formations initiales dispensées. 2. Nombre de filières accréditées. 3. Nombre de filières renouvelées. 4. Document sur les volumes horaires de l'offre de formation. 5. Document sur la liste des enseignants, qualifications, grades, responsabilités dans l'offre de formation.
Critère 6	Les acquis d'apprentissage (savoir, savoir-être et savoir-faire) sont définis pour chaque module, et énoncés dans les descriptifs des formations et communiqués aux étudiants.
Preuves	1. Catalogues présentant toutes les informations relatives aux programmes de formation (intitulé, objectifs cibles, débouchés, conditions d'accès, contenus, …). 2. Maquettes des formations existantes. 3. Tableaux d'affichage, sites web. 4. Document sur les volumes horaires de l'offre de formation. 5. Document sur la liste des enseignants, qualifications, grades, responsabilités dans l'offre de formation.
Critère 7	Adéquation entre les contenus, les modes d'enseignement, les volumes horaires et les modalités d'évaluation afin d'atteindre les acquis d'apprentissage souhaités.
Preuves	1. Liste et qualification des enseignants –chercheurs. 2. Nombre suffisant d'enseignants avec des qualifications répondant aux exigences disciplinaires de la formation. 3. Analyse des résultats des examens et concours. 4. Outils d'évaluation des apprentissages pertinents et adaptés aux modes de dispense d'enseignement. 5. Exemples d'épreuves d'évaluation des apprentissages. 6. Contenus des modules révisés Périodiquement.
Critère 8	Les passerelles avec d'autres formations et avec d'autres institutions sont établies et mises en œuvre pour garantir la réorientation des étudiants concernés, tout en capitalisant leurs acquis.
Preuves	1. Le descriptif de filière prévoit des passerelles. 2. Listes des étudiants bénéficiant des passerelles. 3. Existence d'un comité de réorientation des étudiants tout en

	capitalisant les acquis sur la base de critères clairs et publiés.
Critère 9	L'institution assure le développement des compétences pédagogiques de ses enseignants pour soutenir la conception des filières de formation.
Preuves	1. Liste d'ateliers organisés par an en ingénierie de la formation assurés par l'institution pour ses enseignants (ingénierie pédagogique, conception des cursus de formation, évaluation des programmes, enseignement à distance…). 2. Taux de satisfaction des enseignants formés.
Critère 10	Les programmes délivrés hors campus, la formation continue, l'enseignement virtuel, à distance ou à horaire décalé sont intégrés et incorporés dans le système d'enseignement et d'évaluation.
Preuves	6. Liste des formations dispensées hors campus, des formations continues, des enseignements virtuels et à distance ou à horaire décalé. 7. Modalités d'enseignement et d'évaluation de ces formations. 8. Résultats analytiques de ce type de formations.

Référence B I.2 –L'institution veille à la clarté de son offre de formation. Elle met en place un processus d'orientation efficient pour faciliter l'orientation des nouveaux étudiants.

Critère 1	L'institution communique sur ses cursus de formations et les services offerts aux étudiants à travers son site Web, des brochures et des dépliants préparés à cette fin.
Preuves	1. Catalogues de formation, Maquettes des formations, Tableaux d'affichage, sites web. 2. Participation de l'institution aux campagnes d'information et sensibilisation organisées annuellement au profit des étudiants.
Critère 2	L'institution organise l'orientation des étudiants, en impliquant les structures d'information et d'orientation.
Preuves	1. Semaine d'intégration pour les nouveaux étudiants. 2. Espaces adéquats pour l'accueil des nouveaux étudiants. 3. Structures formées d'enseignants, étudiants et personnel administratif chargées de l'accueil et d'information sur l'offre de formation et les services offerts.

Critère 3	L'institution favorise l'accueil et l'orientation des personnes pour la reprise de leurs études dans le cadre de la formation continue ou la formation tout au long de la vie.
Preuves	1. Cellule d'orientation chargée de la formation continue. 2. Information disponible sur les programmes des études offertes dans le cadre de la formation continue (dépliants, publications de l'institution, site web).
Critère 4	L'institution informe les étudiants des programmes de filières dispensées, des conditions d'accès et des modes d'évaluation et veille à la publication des objectifs de chaque filière, les conditions d'admission (diplômes requis, prérequis pédagogiques ou les procédures de sélection), ainsi que les compétences ciblées.
Preuves	1. Procédures d'admission et d'inscription disponibles sur support électronique et publiées sur le site web. 2. Catalogues des formations, dépliants, site web. 3. Politique d'information et de communication en matière de formation. 4. Document sur la politique de diffusion des résultats d'examen. 5. Document sur la politique d'évaluation des apprentissages (stages y compris).

Champ B.II – Planification, organisation, mise en œuvre et évaluation des formations

Référence B II.1 - L'institution assure la gestion de ses formations et l'accompagnement des étudiants. Elle fournit les moyens nécessaires et adéquats pour soutenir ses programmes et ses étudiants.

Critère 1	Mise en place d'une planification efficace et claire des formations.
Preuves	1. Le suivi des filières de formation se fait par les instances chargées des affaires pédagogiques. 2. L'organisation administrative se fait à l'aide d'un service pédagogique adéquat. 3. PV des réunions régulières entre le responsable de chaque filière, l'équipe pédagogique concernée, les chefs de départements et le chef d'établissement.
Critère 2	Le service pédagogique assure le suivi du déroulement des formations en coordination avec les chefs des départements et les coordinateurs pédagogiques des filières.
Preuves	1. Gestion des emplois du temps, gestion des salles de cours et du matériel pédagogique, préparation des salles de travaux pratiques, tirage des supports de cours.

	2. Planning des contrôles et des examens.
Critère 3	Les activités d'enseignement se déroulent d'une manière efficace, dans un contexte adapté (taille des groupes, infrastructures, temps d'enseignement et d'apprentissage).
Preuves	1. Réalisation des modes d'enseignement (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, stages, encadrement, taille des groupes, volumes horaires…). 2. Les modalités d'enseignement et les méthodes pédagogiques sont évaluées et ajustées de façon régulière.
Critère 4	L'apprentissage et l'enseignement tiennent compte de la diversité des étudiants et de leurs besoins, en offrant des parcours d'apprentissage flexibles dans un contexte d'éducation inclusive.
Preuves	1. Existence des parcours spécifiques pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants.
Critère 5	L'institution met à la disposition des enseignants les moyens didactiques suffisants et adéquats pour faciliter l'accomplissement de leurs tâches.
Preuves	1. Locaux dédiés à l'enseignement (amphis, salles de cours, salles de TP, …). 2. Équipements didactiques : vidéo projecteurs, etc. 3. Equipements de laboratoires : matériels, produits, etc. 4. Connexion WIFI disponible dans tous les locaux dédiés à l'enseignement et l'apprentissage.
Critère 6	L'institution dispose d'un fond documentaire adéquat en termes de quantité, de qualité et de niveau, qui est actualisé en permanence. Elle dispose d'un espace aménagé et consacre un horaire adéquat à la lecture en bibliothèque afin de répondre aux besoins des étudiants et des enseignants.
Preuves	1. Nombre de places physiques dans l'espace de lecture. 2. Liste d'inventaire de la bibliothèque. 3. Proportion des ressources électroniques accessibles à distance. 4. Existence d'une procédure des prêts d'ouvrage publiée et connue de tous. 5. Budget alloué à l'acquisition des ouvrages.
Critère 7	Le personnel spécialisé de la bibliothèque est en nombre suffisant et bénéficie de formations appropriées.
Preuves	1. Liste du personnel avec leurs spécialités. 2. Liste des formations au profit du personnel.
Critère 8	Existence de conventions avec des centres documentaires régionaux, nationaux et internationaux.

Preuves	1. Liste des conventions.

Référence B II.2 - L'institution dispose de programmes de formations et d'une politique d'évaluation des étudiants et des enseignants, en prenant compte l'analyse des progrès et de réussite des étudiants afin de garantir l'efficacité de la planification et l'amélioration des formations.

Critère 1	L'évaluation des apprentissages est basée sur des critères clairement énoncés et s'appuie sur des contrôles continus ou/et finaux afin de garantir l'atteinte des acquis d'apprentissage.
Preuves	1. Les méthodes d'évaluation et les critères de notation sont publiés à l'avance. 2. Calendrier des contrôles et des examens. 3. Document sur la politique d'évaluation des Apprentissages. 4. Document sur la politique d'évaluation des apprentissages sur le site du campus.
Critère 2	L'institution dispose d'un règlement intérieur qui prévoit des dispositions relatives au déroulement des évaluations, à la gestion des absences, aux fraudes et à la discipline, à l'annonce des résultats et à la contestation des notes des examens par les étudiants. Ce règlement intérieur est mis en œuvre et communiqué à tous les acteurs de l'institution.
Preuves	1. Existence d'un règlement intérieur et sa mise en œuvre. 2. Règlement intérieur communiqué. 3. Document sur la politique d'évaluation des apprentissages, sur l'assurance de la sécurisation des copies d'évaluation. 4. Document sur l'organisation de la remise du diplôme.
Critère 3	L'institution s'appuie sur une gestion efficace des formations afin de mesurer le taux d'amélioration et de réussite, cette gestion est basée sur une évaluation systématique des programmes et l'exploitation des indicateurs clés de performance (taux de réussite et d'abandons, taux de validation de modules, durée d'étude et taux de satisfaction des étudiants et des lauréats).
Preuves	1. L'institution collecte et analyse de manière active les informations pertinentes sur son offre de formation. 2. L'institution procède à une autoévaluation périodique de ses programmes de formation initiale et de formation continue en impliquant les étudiants et d'autres parties prenantes notamment les anciens étudiants et les employeurs. 3. L'institution utilise les résultats de l'évaluation pour établir des plans d'amélioration qu'elle peut concrétiser.
Critère 4	L'institution dispose de critères définis, communiqués et mis en œuvre relatifs à l'évaluation des enseignants.
Preuves	1. Existence d'une procédure d'évaluation formalisée des enseignants. 2. Rapports d'évaluation des enseignants.

	3. Document sur le plan de carrière des différentes catégories des enseignants.

Champ B.III – Innovation pédagogique

Référence B III.1 - L'institution veille à la promotion et au soutient des projets d'innovation pédagogique et d'excellence en vue d'améliorer l'insertion des diplômés dans le monde professionnel.

Critère 1	L'institution soutient la recherche et la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'apprentissage afin de favoriser des modes d'apprentissage interdisciplinaires et flexibles pour le développement de compétences transversales.
Preuves	1. Productions et initiatives à finalité pédagogique (ouvrages, documents de synthèse, outils et produits numériques, etc.). 2. Encouragement des recherches à caractère pédagogique menées par les enseignants. 3. Expérimentation de nouveaux modes d'apprentissage. 4. Développement de curricula et mise en œuvre d'unités d'enseignement pour l'acquisition de compétences transversales. 5. Rapport démontrant l'ingénierie pédagogique dans la conception des programmes de formation.
Critère 2	L'institution s'assure que ses programmes renforcent les capacités entrepreneuriales des étudiants.
Preuves	1. Existence d'unités pédagogiques (modules) pour l'entreprenariat. 2. Conventions de coopération avec les incubateurs ou les pépinières d'entreprises, plateformes d'aide à l'insertion professionnelle. 3. Structure chargée des relations avec les entreprises.
Critère 3	L'institution prévoit et facilite le perfectionnement des compétences des enseignants et stimule le déploiement de nouveaux champs d'expertise.
Preuves	1. Programmes de formation du personnel pédagogique en vue de s'adapter aux nouvelles technologies ets aux nouvelles pratiques pédagogiques. 2. Accords de coopération pour améliorer les compétences du personnel pédagogique.
Critère 4	L'institution soutient des partenariats multidisciplinaires en vue de favoriser l'innovation pédagogique.
Preuves	1. Conventions de partenariat conclues en vue de favoriser l'innovation pédagogique.

Référence B III.2 - L'institution offre et garantit un environnement propice à l'innovation pédagogique.

Critère 1	L'institution met en place des structures dédiées à l'innovation pédagogique ainsi que des mécanismes visant à stimuler l'émulation entre enseignants.
Preuves	1. Document écrit sur la politique d'incitation et de soutien à l'innovation. 2. Mise en place de structure dédiée à l'innovation. 3. Mise en place de processus stimulant l'émulation entre enseignants.
Critère 2	L'institution appuie l'innovation technologique afin de mettre à profit les outils numériques pour l'amélioration de la qualité des enseignements.
Preuves	1. Plateforme d'expérimentation assistée par ordinateur. 2. Ressources numériques. 3. Taux d'utilisation des moyens mentionnés.

DOMAINE C
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Champ C.I – Politique et organisation de la recherche scientifique

Référence C. I.1 – L'institution connaît ses potentiels humains, ses moyens matériels et financiers ainsi que les opportunités offertes par son environnement régional, national et international en matière de la recherche scientifique.

Critère 1	L'institution dispose d'une structure de veille et de prospection relative aux évolutions scientifiques et technologiques.
Preuves	1. Existence d'une structure de veille. 2. Composition de la structure de veille. 3. Bilan et rapports de suivi.
Critère 2	L'institution connaît l'ensemble de ses chercheurs et leurs domaines d'activités de recherche.
Preuves	1. Catalogue recensant les structures de recherche. 2. Rapports d'activités annuels des structures de recherche. 3. Evaluation annuelle des activités de recherche des structures. 4. Projets de recherche financés au niveau national et international.
Critère 3	L'institution dispose des équipements, des infrastructures et des ressources financières ainsi que des procédures nécessaires pour élaborer sa stratégie en matière de la recherche scientifique.
Preuves	1. Infrastructures physiques et équipements (laboratoires, centres de recherche, plateformes, instrumentations, fonds documentaires). 2. Mutualisation des équipements scientifiques (Répertoire d'utilisation des équipements). 3. Financements générés par les projets et les contrats de recherche financés au niveau national et international. 4. Allocation des ressources financières suffisantes pour la réalisation de la stratégie.
Critère 4	L'institution développe les activités de recherche, de manière à répondre aux besoins et attentes de son environnement socio-professionnel, en tenant compte de la charte des valeurs.
Preuves	1. Liste de projets répondant aux besoins du monde socio-économique. 2. Cellule de veille au respect des règles du code d'éthique.

Référence C. I.2 - L'institution dispose d'une stratégie de recherche scientifique, d'une vision prospective, et d'objectifs scientifiques pertinents, et ce conformément à sa mission, et en adéquation avec son environnement régional, national et international.

Critère 1	La vision prospective et la stratégie de la recherche scientifique sont élaborées en coordination avec les acteurs de l'institution.
Preuves	1. Existence d'une stratégie de la recherche scientifique. 2. L'implication des acteurs de l'institution dans l'élaboration de la stratégie de la recherche scientifique (conseil, structures de recherches, commission de recherche, départements,).
Critère 2	Les axes prioritaires de la recherche répondent aux objectifs de positionnement de l'institution.
Preuves	1. Les objectifs stratégiques de la recherche et leur cohérence par rapport au positionnement de l'institution dans les environnements académique et socioéconomique. 2. Les thématiques de recherche qui s'insèrent dans les axes prioritaires et leurs conformités avec la vocation de l'institution.
Critère 3	L'institution encourage le dynamisme de la recherche et motive ses chercheurs.
Preuves	1. Ressources consacrées à l'amélioration de l'environnement de la recherche (conditions socioéconomiques de vie et de travail). 2. Nombre de participation des chercheurs à des manifestations scientifiques. 3. Modalités de rétribution des enseignants impliqués dans des projets de recherche. 4. Accompagnement des chercheurs dans le dépôt et la protection de leurs brevets. 5. Listes des supports des publications effectuées par le personnel. 6. Listes annuelles des colloques auxquels le personnel a participé.

Référence C.I.3 – L'institution organise et pilote les activités de recherche scientifique et s'assure de l'opérationnalisation de sa stratégie.

Critère 1	L'institution met en place des structures de recherche scientifique sur la base de critères qui tiennent compte des priorités de recherche scientifique, des compétences scientifiques, du potentiel humain et d'infrastructure.
Preuves	1. Exemples de tableaux de bord pour le pilotage de la recherche. 2. Existence de plateformes permettant de valider les protocoles de recherche de l'institution. 3. Procédure et critères de création et d'accréditation des structures de recherche. 4. Liste des structures de recherche par champs disciplinaires et thématiques de recherche.

	5. Existence de mutualisation des ressources humaines, de fonctions supports et de soutien à la mise en œuvre des projets.
Critère 2	L'institution encourage l'évolution des structures de recherche scientifique à travers le suivi des tendances de l'environnement scientifique, et favorise l'agrégation et la restructuration des entités existantes.
Preuves	1. Établissement de critères pour le renouvellement des structures de recherche. 2. Procédure d'évaluation. 3. Équipes ayant émergées (taille, interdisciplinarité,). 4. Publication de la liste des programmes de recherche (site Web, documents).
Critère 3	La mutualisation des équipements scientifiques par les différentes structures de recherche scientifique.
Preuves	1. Existence de mutualisations matérielles (plateformes, instrumentation, fonds documentaires, etc.). 2. Répertoire d'utilisation des équipements.
Critère 4	L'institution dispose d'un mécanisme de pilotage et de suivi des structures de recherche scientifique.
Preuves	1. Mise en œuvre d'une politique d'évaluation des activités de recherche et des structures de recherche (Fréquence des évaluations). 2. Nombre de programmes innovants. 3. Structure de veille dotée de mécanismes de pilotage et de suivi.

Référence C.I.4 – L'institution veille au bon déroulement des études doctorales et assure les conditions favorables au développement des travaux de recherche au sein des structures de recherche scientifique.

Critère 1	Les procédures et la réglementation régissant la gestion des affaires d'études doctorales sont mises en œuvre et communiquées aux concernés et accessibles au large public.
Preuves	1. Existence et communication de la politique pour le recrutement, l'accueil des doctorants et leur formation. 2. Les ressources humaines, financières et matérielles pour la gestion des affaires d'études doctorales. 3. Les structures de recherche sont impliquées dans l'accueil, le suivi et l'encadrement des doctorants. 4. Document sur la politique de diffusion des résultats de la recherche.
Critère 2	L'institution adopte une charte de thèse organisant les engagements réciproques des différentes parties (le doctorant, le directeur de thèse, le directeur de la structure de recherche et le Centre d'Etudes Doctorales).
Preuves	1. La Charte de thèse validée par les instances est publiée. 2. Liste détaillée des thèses soutenues. 3. Cas de recours à la charte de thèse.

Critère 3	La formation doctorale permet aux doctorants d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences leurs garantissant la réussite académique et l'intégration professionnelle.
Preuves	1. Document sur la cartographie des thématiques et des compétences, explicitant les orientations des différentes activités de recherche. 2. L'institution développe et optimise l'offre de modules transversaux en procédant à une évaluation des attentes et des besoins de formation auprès des acteurs concernés (encadrants, étudiants, responsables). 3. Descriptifs des modules. 4. La validation des modules se fait sur la base de critères clairs et objectifs. 5. L'offre de formation fait l'objet de mesures d'assurance qualité (sondage d'opinions des doctorants, autoévaluation périodique de la formation complémentaire, révision des contenus, …). 6. L'institution prépare ses doctorants à l'insertion professionnelle (Formations, workshops, séminaires, stages, partenaires associés.).

Référence C.I.5 – Éthiques de la recherche.

Critère 1	L'institution dispose d'une charte d'éthique de la recherche.
Preuves	Existence d'une charte d'éthique de la recherche.
Critère 2	L'institution dispose d'un comité d'éthiques de la recherche.
Preuves	Existence d'un comité d'éthiques de la recherche.
Critère 3	L'institution dispose de procédures et de mécanisme de lutte contre le piratage intellectuel.
Preuves	Existence des procédures et de mécanisme de lutte contre le piratage intellectuel.

Champ C.II - Coopération scientifique

Référence C.II. 1- L'institution dispose d'une stratégie de coopération scientifique à objectifs déterminés, efficace et globale.

Critère 1	L'institution encourage la coopération au niveau des activités de recherche intra et inter-institutions.
Preuves	1. Activités de recherche communes au sein de l'institution. 2. Projets de recherche menés avec d'autres institutions
Critère 2	L'institution mène des projets de recherche de développement en partenariat avec les acteurs institutionnels régionaux, et avec ceux du domaine social, économique et culturel.

Preuves	1. Les projets de recherche de développement menés avec les partenaires socio-économiques 2. Suivi d'exécution des projets de recherche (PV de réunions, rapports d'étapes).

Référence C.II. 2- L'institution promeut la coopération internationale.

Critère 1	L'institution encourage ses chercheurs à s'impliquer dans les réseaux et les projets internationaux.
Preuves	1. L'institution mobilise des ressources financières adéquates à l'internationalisation de la recherche. 2. L'institution dispose d'outils de suivi de l'internationalisation afin d'évaluer l'impact. 3. Nombre de structures impliquées dans des réseaux de recherche internationaux. 4. Nombre d'articles copubliés avec des chercheurs étrangers/an. 5. Nombre de brevets déposés à l'international. 6. Nombre de thèses en cotutelle en cours et soutenues. 7. Nombre de manifestations scientifiques internationales organisées par l'institution.
Critère 2	L'institution oriente les programmes de coopération internationale vers les domaines prioritaires.
Preuves	1. Pourcentage de projets de recherche financés dans le cadre de la coopération internationale dans les domaines prioritaires. 2. Pourcentage d'articles/travaux dans les thématiques de recherche alignées avec les axes prioritaires. 3. Nombre de manifestations scientifiques dans les domaines prioritaires.
Critère 3	L'institution encourage la mobilité de ses enseignants chercheurs et de ses doctorants.
Preuves	1. Nombre de séjours des étudiants dans les laboratoires étrangers. 2. Nombre de visites des enseignants-chercheurs aux laboratoires internationaux.

Champ C.III– Production et valorisation de la recherche scientifique

Référence C.III. 1 - L'institution met en place un dispositif de soutien à la recherche scientifique et à l'innovation. Elle veille au développement de la recherche scientifique, assure son dynamisme et promeut l'excellence dans ce domaine.

Critère 1	L'institution encourage et promeut les travaux de ses chercheurs pour les publier dans des revues internationales distinguées et de qualité.
Preuves	1. Aide à la traduction des travaux de recherche pour publication. 2. Appui financier pour la publication scientifique 3. Nombre et pourcentage d'articles et d'ouvrages publiés bénéficiant d'aide financière.
Critère 2	L'institution met en œuvre des mesures de soutien aux chercheurs distingués, aux travaux de recherche ayant un impact significatif, au dépôt de brevet ainsi qu'à l'encouragement de toutes les innovations.
Preuves	1. Existence de mesures de soutien à la recherche formalisées et communiquées. 2. Liste des chercheurs et de travaux de recherche bénéficiant de soutien. 3. Assistance et accompagnement pour le dépôt et la protection de brevets.
Critère 3	L'institution favorise le débat scientifique et apporte son soutien aux manifestations organisées par les structures de recherche scientifique.
Preuves	1. Nombre de manifestations scientifiques organisées (séminaires, tables ronde, congrès etc.). **2.** Budget adéquat réservé à l'organisation des manifestations scientifiques.

Référence C.III. 2 – L'institution mène une politique de valorisation et de transfert des résultats de la recherche scientifique.

Critère 1	L'institution dispose d'une structure chargée de la valorisation des résultats de la recherche scientifique.
Preuves	**1.** Existence et composition d'une structure chargée de la valorisation des résultats de la recherche scientifique.
Critère 2	L'institution assure le transfert de connaissances au travers des brevets, spin-offs, contrat université-entreprise, le développement commun de la recherche et des projets de recherche contractuels.
Preuves	1. Nombre de brevets. 2. Nombre de spin-offs, startup, incubateur, centres de prototypage. 3. Nombre de contrat université-entreprise. 4. Nombre des projets de recherche contractuels.
Critère 3	L'institution promeut l'entrepreneuriat dans le domaine de recherche scientifique et technologique.
Preuves	1. Actions dans le sens d'émergence de projets innovants (implication dans les clusters, sensibilisation et développement de compétences dans le domaine de l'entreprenariat). 2. Organisation de manifestations en innovation et entrepreneuriat (forum, concours de projets de création d'entreprise, semaine de l'innovation, etc.).

Référence C.III. 3 – L'institution dispose d'une stratégie de communication efficace et appropriée dans le domaine de la recherche scientifique.

Critère 1	L'institution communique sur ses activités de recherche en utilisant les différents moyens de communication.
Preuves	1. Journées scientifiques, doctorales, etc. 2. Existence d'une structure de communication dédiée à la recherche. 3. Moyen de communication (Bilan annuel, rapports d'évaluation, site Web ...)
Critère 2	L'institution publie sa production scientifique.
Preuves	1. Nombre de publications scientifiques.
Critère 3	L'institution élabore une stratégie de vulgarisation des travaux de la recherche scientifique, notamment au profit de jeunes, des écoles et de la société civile.
Preuves	1. Editions annuelles de la Semaine de la science. 2. Nombre de manifestation pour le public, les jeunes et la société civile.

Champ C.IV - Evaluation de la recherche scientifique

Référence C. IV. 1 – L'institution mène une évaluation périodique de ses stratégies, ses organes et ses structures dans le domaine de la recherche scientifique.

Critère 1	L'institution organise des ateliers de réflexion stratégique sur sa politique de recherche scientifique et d'innovation, en ayant recours à une expertise externe spécifique.
Preuves	1. Nombre d'ateliers de réflexions stratégiques relatives à la politique de la recherche scientifique et d'innovations. 2. Nombre d'expertises externes spécifiques.
Critère 2	Les structures de recherche scientifique élaborent leur bilan qui fera l'objet d'une autoévaluation préalablement au renouvellement de leur accréditation.
Preuves	1. Rapport d'autoévaluation. 2. Plan d'action d'amélioration.
Critère 3	Le soutien de l'institution aux structures de recherche est proportionnel à leur performance, leur productivité et leur impact scientifique.
Preuves	1. Allocation des budgets de recherche sur la base de critères partagés (Production scientifique : nombre de thèses soutenues, nombre d'articles, projets financés, brevets, Nombre de citations des chercheurs, Facteur d'impact des revues de publication.).
Critère 4	L'institution organise l'évaluation périodique des centres d'études doctorales en vue d'améliorer leur rendement.

Preuves	1. Fréquence de l'évaluation. 2. Mobilisation des ressources humaines y compris les étudiants. 3. Rapports d'évaluation externe. 4. Diffusion des résultats de l'évaluation. 5. Elaboration et mise en œuvre des plans d'action d'amélioration.
Critère 5	L'institution recourt à l'évaluation externe de son système de recherche afin de déterminer son potentiel et à l'incitation à l'excellence dans ce domaine.
Preuves	1. Évaluations par des comités d'experts externe (multidisciplinarité du comité). 2. Rapports établis (détection des niches d'excellence).

DOMAINE D - ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS ET VIE ESTUDIANTINE

Champ D.I – Admission et orientation des étudiants

Référence D.I.1- L'institution définit les qualifications des étudiants ciblés, et ce conformément à sa mission et ses objectifs. Elle met en place pour chaque formation des procédures claires et appropriées d'admission et de sélection des étudiants afin de leurs garantir la réussite.

Critère 1	L'institution admet les étudiants dans le respect des exigences d'éthiques et conformément au principe d'égalité des chances à l'éducation.
Preuves	1. Charte sur l'égalité des chances. 2. Conditions d'admission des étudiants définis, communiquées et accessibles à tous.
Critère 2	L'institution dispose de procédures d'admission conformes à ses missions et ses objectifs. Elle veille à ce que les qualifications requises pour l'accès aux formations assurent la réussite des étudiants dans leur parcours de formation.
Preuves	1. Personnel pédagogique qualifié en charge de l'accueil et l'orientation des étudiants. 2. Semaine d'intégration pour les nouveaux étudiants. 3. Bureau d'accompagnement des étudiants mis en place. 4. Personnel qualifié pour l'accompagnement. 5. Dispositifs pour les besoins des étudiants nécessitant un accompagnement (étudiants en reprise d'études, etc.).
Critère 3	Informer les étudiants des procédures d'admission, des conditions d'accès aux formations et de la réinscription à l'institution.
Preuves	1. Guide de l'étudiant, brochures, dépliants et site Web. 2. Existence de guide d'accueil et d'orientation à l'intention des étudiants internationaux.
Critère 4	La réinscription et les transferts des étudiants sont soumis à des procédures déterminées en concertation avec les enseignants, tout en veillant sur leur application.
Preuves	1. Service d'accueil et d'orientation. 2. Procédure mise en œuvre avec des critères clairs pour le transfert d'inscription. 3. Commissions désignées pour l'examen des dossiers des candidats en transfert pour l'équivalence.

Référence D. I.2 – L'institution adopte des procédures claires et transparentes dans la gestion des affaires estudiantines.

Critère 1	L'institution assure la coordination entre le service de scolarité et le service pédagogique lors des opérations de sélection, d'inscription, de gestion des examens et d'affichage des résultats des étudiants.
Preuves	1. Etablissement des listes des étudiants. 2. Planning des contrôles et examens finaux. 3. Gestion administrative des examens (salles, contrôle de présence, affichage des résultats, ..).
Critère 2	L'institution respecte les procédures relatives aux bases de données des étudiants, lors de la collecte ou la sécurité ou la publication de ces données.
Preuves	1. Disponibilité de données actualisées sur les étudiants. 2. Mise en place d'une structure qualifiée en charge du système d'information pour la gestion et le transfert des données. 3. Formation continue du personnel en charge du système d'information.

Champ D.II - Vie estudiantine et activités para-universitaires

Référence D.II.1- L'institution soutient la représentativité des étudiants au sein de ses structures et leur implication dans toutes ses activités.

Critère 1	Les étudiants adhèrent aux élections les concernant.
Preuves	1. Taux de participation des étudiants aux élections. 2. Procédure d'élections des étudiants, communiqués, publiés. 3. L'existence d'une association des étudiants.
Critère 2	Participation active des étudiants aux différentes activités des structures de l'institution.
Preuves	1. Taux d'assiduité des représentants d'étudiants dans les réunions des conseils.
Critère 3	Les avis et attentes des étudiants sont pris en considération lors des réunions des structures de l'institution.
Preuves	1. PV de réunions des conseils.

Référence D.II.2 - L'institution dispose d'une politique de promotion des activités culturelles, sportives, scientifiques et d'innovation pour encourager l'épanouissement des étudiants et leur développement personnel.

Critère 1	Les activités para-universitaires sont organisées dans le cadre d'associations culturelles et sportives ou de clubs scientifiques reconnus par l'institution.
Preuves	1. Observatoire ou service de la vie étudiante. 2. Participation des étudiants dans les activités de l'observatoire. 3. Existence de structures adéquates connues des étudiants pour piloter les activités. 4. Nombre de forums/ateliers organisés par les étudiants par an. 5. Taux de participation des étudiants aux activités scientifiques, culturelles et sportives. 6. Activités reconnues et valorisées.
Critère 2	L'institution met à la disposition des étudiants les infrastructures et les équipements appropriés et assure leur accompagnement lors du déroulement de leurs activités para-universitaires.
Preuves	1. Existence de lieux de vie étudiante (cafétéria, espaces culturels, bibliothèque, salles de travail, etc.). 2. Budget suffisant pour l'aménagement et l'équipement des espaces. 3. Enquête de satisfaction des étudiants par rapport à chaque lieu.
Critère 3	L'institution veille au contrôle du déroulement de ces activités dans le respect des normes de neutralité et d'intégrité.
Preuves	1. Charte de bonne conduite.
Critère 4	L'implication des étudiants dans l'opération d'évaluation de la vie estudiantine et des activités para-universitaires.
Preuves	1. Document sur la politique d'évaluation de la vie estudiantine et des activités para-universitaires par les étudiants. 2. Analyse des sondages d'évaluation. 3. Actions prises par rapport aux résultats de cette évaluation.

Référence D.II.3 - L'institution définie et met en œuvre un ensemble de normes morales clairement énoncées relatives aux droits et devoirs des étudiants. Elle apporte le soutien social approprié à ses étudiants.

Critère 1	L'institution dispose d'un service d'écoute des étudiants en leur faisant bénéficier en cas de besoin, de réponse d'accompagnement et de renseignements concernant le processus d'apprentissage.
Preuves	1. Existence d'un centre d'écoute. 2. Nombre et qualité des personnes affectées au centre.
Critère 2	Les réclamations des étudiants sont gérées équitablement et selon des procédures bien définies.
Preuves	1. Existence de procédure pour la gestion des réclamations des étudiants.

	2. Traitement des réclamations des étudiants dans des délais raisonnables. 3. Historique détaillé des réclamations.
Critère 3	Permettre aux étudiants l'accès aux services de santé.
Preuves	1. Existence d'une assistance médicale (infirmerie, médecin). 2. Taux de couverture médicale des étudiants.
Critère 4	L'institution développe ses relations avec les différents acteurs au niveau territorial, afin d'offrir des services spécifiques aux étudiants.
Preuves	1. Conventions effectives avec le secteur socioéconomique. 2. Aides financières destinées aux étudiants en difficulté. 3. Liste des étudiants bénéficiant des aides financières.
Critère 5	L'institution prend soin des étudiants en situation d'handicap et leur fournir l'assistance nécessaire.
Preuves	1. Nombre d'étudiants en situation d'handicap participant aux activités sportives. 2. Disponibilité et conformité des locaux aux parties concernées en situation de handicap.

Champ D.III - Suivi des lauréats et employabilité

Référence D.III.1 - L'institution accorde un intérêt particulier à l'insertion de ses diplômés. Elle renforce ses liens avec le milieu socioprofessionnel pour identifier les opportunités offertes par le marché de l'emploi et développer des mécanismes d'aide à l'intégration professionnelle.

Critère 1	L'institution dispose d'une cellule d'interface chargée d'aide à l'intégration professionnelle.
Preuves	1. Existence d'une cellule d'aide à l'insertion des diplômés. 2. Rapport annuel d'insertion des diplômés.
Critère 2	Des partenariats effectifs sont établis avec le milieu socioprofessionnel pour l'accueil des stagiaires, l'organisation de forum université-entreprise et l'aide à l'embauche.
Preuves	1. Organisation de forum de recrutement au niveau de l'institution. 2. Participation aux différents salons de recrutement pour promouvoir le produit de formation de l'institution. 3. Nombre et durée de stages en entreprise.
Critère 3	L'institution appuie et encourage l'association des lauréats.
Preuves	1. Participation dans l'organisation de quelques activités organisées par l'association. 2. Possibilité de domiciliation de l'association au siège de l'institution. 3. Implication de l'association dans l'amélioration pédagogique de l'offre de formation de l'institution. 4. Implication de l'association dans l'orientation des étudiants et la proposition des stages.

Référence D.III.2 - L'institution mène des enquêtes d'opinion et analyse régulièrement les informations concernant les lauréats en vue d'évaluer l'adéquation de ses formations aux besoins socioprofessionnels et apprécier leur qualité.

Critère 1	L'institution dispose d'un dispositif d'observation des opportunités d'emploi, et analyse les bassins de recrutement potentiels.
Preuves	1. Historique et suivi des débouchés des différentes promotions. 2. Organisation de forum de recrutement au niveau de l'institution. 3. Participation aux différents salons de recrutement. 4. Niveau d'implication des professionnels dans l'enseignement et l'encadrement des stagiaires. 5. Implication des professionnels à la conception de formations à caractère professionnalisant. 6. Stages des étudiants en entreprises effectués et validés. 7. L'institution enquête régulièrement sur ses diplômés. 8. Durée d'obtention de premier emploi par secteur d'activité. 9. Nombre de fonctions occupées durant la première année d'emploi.
Critère 2	L'institution utilise les résultats des enquêtes d'opinion sur l'intégration professionnelle en vue d'adapter régulièrement les formations selon les besoins identifiés.
Preuves	1. Taux de diplômés embauchés selon la spécialité. 2. Taux de diplômés en poursuite d'études par champ disciplinaire. 3. Prise en compte de la satisfaction des employeurs.

DOMAINE E - SERVICES DE L'INSTITUTION ENVERS LA SOCIETE

Référence E.1 - L'institution contribue au développement social, économique et culturel, à l'échelle locale, régionale et nationale.

Critère 1	Représentativité et participation active de l'institution aux associations professionnelles et aux plateformes d'enseignement et de recherche.
Preuves	1. Liste des associations professionnelles et autres associations. 2. Liste des plateformes d'enseignement et de recherche. 3. Existence d'association d'anciens lauréats de l'institution.
Critère 2	Participation active de l'institution aux initiatives socioculturelles au niveau local et régional.
Preuves	1. Programmes de recherche au niveau local. 2. Organisation de manifestations scientifiques autour des problématiques locales. 3. Stratégie de formation au niveau régional. 4. Liste de partenaires.
Critère 3	Participation des membres du personnel à des initiatives avec des partenaires externes.
Preuves	1. Liste des différents partenaires et leurs domaines d'activités. 2. Conventions établies facilitant les tâches des deux parties.
Critère 4	L'institution met en place, gère ou participe à la gestion des projets ayant pour objectif le soutien des collectivités territoriales.
Preuves	1. Nombre de conventions opérationnelles signées avec les collectivités territoriales. 2. Nombre d'étudiants et du personnel ayant participé à l'aide sociale. 3. Nombre d'actions d'aide sociale réalisées par les structures pédagogiques et de recherche. 4. Développement, participation et gestion de projets d'aide aux collectivités territoriales. 5. Existence de structure chargée du service à la collectivité territoriale et de développement d'aide sociale.
Critère 5	Intégration des projets de développement social dans les méthodes d'enseignement, afin de donner une nouvelle impulsion à la recherche.
Preuves	1. Nombre de formations continues assurées par an. 2. Projets de recherche dans les thématiques à caractère sociétal.

Référence E.2 - L'institution s'implique et encourage les activités citoyennes, les échanges et les débats sociétaux.

Critère 1	Des activités citoyennes et des débats sociétaux sont organisés au profit des citoyens.
Preuves	1. Activités et tables rondes organisées. 2. Organisation de manifestations à caractère sociétal.
Critère 2	L'institution encourage les étudiants à participer aux activités à caractère social.
Preuves	1. Reconnaissance des efforts fournis (critère de validation des expériences).
Critère 3	L'institution met en place un dispositif chargé de l'organisation et du suivi des activités citoyennes et des débats sociétaux pour le développement social.
Preuves	1. Programme d'activités citoyennes. 2. Liste des manifestations à caractère sociétal organisées par l'institution. 3. Nombre de participants par manifestation. 4. Evaluation des activités citoyennes.